



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mairie de Biriartou

Nombre de Conseillers :

En exercice 15
Présents 12
Votants 15

L'an deux mil dix sept
Le vingt février
Le Conseil Municipal de la Commune de BIRIARTOU,
Régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Maire.
La séance a été publique.

Date de convocation
Le 15 février 2017

Présents : FINESTRA, GAUTIER, GUICHARD, Adjoint
OLAIZOLA, DE ESOAIN, SARRON, BUSO, IPARRAGUIRRE, PENA,
SORHUET, CORNU.
Absents excusés : HAROUTIOUMIAN, ROUXEL, SOROETA.
Pouvoirs :
Mme HAROUTIOUMIAN donne pouvoir à M FINESTRA

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22, M Jean Claude SARRON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Objet 2 – Clôture du Budget Tourisme AU 31.12.2016

Le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence tourisme a été transférée à l'Agglomération Sud Pays Basque par délibération en date du 8 août 2016. Cette structure relève dorénavant du nouvel EPCI : AGGLOMERATION PAYS BASQUE.

Le Trésor Public n'étant plus habilité à payer les dépenses ni à recouvrer les recettes, il y a lieu de soumettre au Conseil Municipal la clôture du Budget Tourisme à la date du 31 décembre 2016.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de clôturer le Budget Tourisme à la date du 31.12.2016.

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire



Michel HIRIART